

Conseil de sécurité

Distr. générale
1er avril 2004

Original: français

Lettre datée du 31 mars 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 17 mars 2004 que j'ai reçue du Président de la Commission de l'Union africaine (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*signé*) Kofi A. **Annan**

04-29458 (F) 020404 020404

Annexe

Lettre datée du 17 mars 2004, adressée au Secrétaire général par le Président de la Commission de l'Union africaine

[Original : anglais]

Vous vous souviendrez que, le 2 avril 2003, l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'Union africaine avait autorisé le déploiement de la Mission africaine au Burundi pour une période d'un an, en attendant le déploiement d'une force de maintien de la paix mandatée par l'Organisation des Nations Unies. Cette décision était motivée par la nécessité urgente de consolider le processus de paix au Burundi après la signature des accords de cessez-le-feu d'octobre et de décembre 2002 entre le Gouvernement de transition du Burundi et la plupart des factions armées burundaises.

Depuis lors, des progrès sensibles ont été enregistrés dans la recherche de la paix au Burundi, notamment avec la conclusion d'un accord de portée générale sur le partage du pouvoir, qui a été entériné par le Sommet régional de Dar es-Salaam en novembre 2003. Bien qu'il reste une tâche immense à accomplir, il existe aujourd'hui, et plus que jamais, une conjoncture propice pour mettre fin au conflit tenace qui déchire le Burundi. Ce processus a été grandement facilité par la Mission africaine au Burundi.

Je tiens à vous informer que les résultats déjà obtenus au Burundi, en particulier dans le domaine du renforcement de la confiance, sont remarquables et ce, en dépit du fait que la Mission doit faire face à de graves contraintes financières et logistiques qui l'empêchent de fonctionner au mieux de ses capacités. Alors qu'elle entame son onzième mois, les fonds recueillis ou annoncés ne représentent qu'environ 28 % de son budget total malgré les efforts soutenus que la Commission déploie pour mobiliser des ressources destinées au Fonds d'affectation spéciale mis en place à cette fin.

Sur cette toile de fond et alors que le mandat de la Mission africaine au Burundi touche à sa fin, je voudrais souligner que nous sommes fermement convaincus que le moment est venu pour l'ONU d'assumer pleinement ses responsabilités en déployant une force de maintien de la paix, comme le prévoient les accords de cessez-le-feu mentionnés plus haut. Ce déploiement permettra non seulement de consolider le processus de paix au Burundi mais aussi de donner un élan aux efforts qui visent à instaurer un climat de sécurité et de stabilité et à assurer le développement du Burundi et de l'ensemble de la région.

Je tiens à vous informer que c'est cette conviction qui a conduit le Conseil exécutif de l'Union africaine à adresser un appel spécial au Conseil de sécurité de l'ONU lors de la session qui s'est tenue tout récemment à Addis-Abeba (Éthiopie), les 15 et 16 mars 2004. Vous trouverez ci-joint le texte de cet appel pour examen et suite à donner.

Connaissant votre engagement dans l'action en faveur de la paix en Afrique et les efforts inlassables que vous avez déployés pour appuyer le processus de paix en cours au Burundi et ailleurs sur le continent africain, je suis convaincu que vous ferez tout votre possible pour faciliter la réalisation de notre objectif commun au Burundi en faisant bien comprendre au Conseil de sécurité de l'ONU qu'il est

nécessaire de déployer une force de maintien de la paix des Nations Unies dans ce pays et en assurant l'adoption d'une décision à cet effet.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la teneur de la présente lettre à l'attention du Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars et de la faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Alpha Oumar **Konaré**

Pièce jointe

Appel lancé par le Conseil exécutif de l'Union africaine concernant le Burundi

Le 16 mars 2004

Le Conseil exécutif de l'Union africaine, à l'occasion de sa quatrième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), les 15 et 16 mars 2004, a examiné la situation au Burundi et son évolution.

Il s'est félicité des progrès significatifs réalisés dans la recherche d'une paix durable dans ce pays.

Il a pris note avec satisfaction de la conclusion des Protocoles de Pretoria en dates des 8 octobre et 2 novembre 2003, respectivement, tels qu'approuvés par le Sommet régional sur le Burundi tenu le 16 novembre 2003 à Dar es-Salaam, ainsi que de l'amélioration sensible de la situation sécuritaire dans le pays. Il a réitéré l'appel urgent lancé au PALIPEHUTU-FNL d'Agathon Rwasa pour qu'il mette fin à ses attaques et rejoigne le processus de paix.

Il a souligné le rôle crucial que la Mission africaine au Burundi (MIAB) a joué dans la consolidation du processus de paix dans le pays.

Il a rappelé que le déploiement de la MIAB avait été autorisé par l'Organe central le 2 avril 2003, en attendant le déploiement d'une mission de maintien de la paix mandatée par l'Organisation des Nations Unies, conformément aux accords de cessez-le-feu signés en octobre et décembre 2002, respectivement.

Le Conseil exécutif a exprimé sa profonde gratitude aux pays contributeurs de troupes, à savoir l'Afrique du Sud, l'Éthiopie et le Mozambique, et aux pays qui ont fourni des observateurs militaires.

Il a rappelé la visite que le Vice-Président de l'Afrique du Sud, M. Jacob Zuma, a effectuée à New York en décembre 2003 pour informer le Conseil de sécurité de l'évolution du processus de paix, et estime qu'il est temps pour l'Organisation des Nations Unies d'assumer pleinement sa responsabilité. À cette fin, le Conseil exécutif a donc demandé instamment au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies d'autoriser, dans les meilleurs délais, le déploiement d'une force de maintien de la paix au Burundi.

Le Conseil exécutif a lancé un appel pressant aux États membres de l'Union africaine et à la communauté internationale dans son ensemble, pour qu'ils apportent leur soutien financier et logistique aux activités de la Mission africaine au Burundi. Il a exprimé sa sincère gratitude à ses partenaires et aux États membres de l'Union africaine, qui ont déjà apporté leur soutien à la MIAB.